

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

**Séance
extraordinaire
du 21 juillet 2020**

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le mardi 21 juillet 2020 à 8h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.
2. Octroi des salaires pour les étudiants du camp de jour pour l'été 2020.
3. Autorisation à Mme Elyse Gagnon pour la signature des documents financiers auprès des institutions financières, organismes publics et privés, entreprises et paliers gouvernementaux.
4. Demande au ministère des Transports pour installer une priorité de virage aux feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Joseph Est et de l'avenue Champlain.
5. Octroi du mandat à la firme SNC Lavalin inc. pour la réalisation des travaux correctifs de drainage et d'entretien des équipements pour l'ancien site d'enfouissement.
6. Vente d'une partie du lot numéro 5 513 917 à M. François Bergeron d'une superficie de 183.1 mètres².
7. Demande de M. Richard Dumont pour l'installation d'un cabanon avec empiètement sur le domaine public.
8. Demande de M. Sébastien Nolin pour l'installation d'un garage sur le lot numéro 6 160 880.
9. Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. pour les honoraires professionnels des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Champlain.
10. Mandat à CIMA + pour accompagner la Ville de Disraeli dans la préparation des travaux correctifs aux étangs aérés.
11. Octroi du contrat pour les travaux de réfection d'une partie de l'avenue Champlain.
12. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

07-2020-180

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. **Octroi des salaires pour les étudiants du camp de jour pour l'été 2020.**

07-2020-181

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

Que le Conseil ajuste le salaire des étudiants pour le camp de jour saison estivale 2020 à un taux de 14.25 \$ par heure en raison de la COVID-19 et des responsabilités que cela implique.

Que l'an prochain le salaire sera le taux du salaire minimum en vigueur pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. **Autorisation à Mme Élyse Gagnon pour la signature des documents financiers auprès des institutions financières, organismes publics et privés, entreprises et paliers gouvernementaux.**

07-2020-182

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

Que Mme Élyse Gagnon, adjointe à la comptabilité, est par les présentes autorisée à compter du 1^{er} septembre 2020, à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli, tous les chèques et effets bancaires auprès des institutions financières, ainsi qu'avec Accès D Affaires et Visa Desjardins pour les cartes de crédit.

Que Mme Élyse Gagnon soit également autorisée à effectuer les transactions requises pour la Ville de Disraeli auprès des différents paliers gouvernementaux, des organismes publics, société d'état, entreprises privées avec lesquels la Ville de Disraeli transige.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. **Demande au ministère des Transports pour installer une priorité de virage aux feux de circulation à l'intersection de la rue Saint-Joseph Est et de l'avenue Champlain.**

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la saison estivale 2020 nous avons plusieurs plaintes sur l'affluence de véhicules et la problématique que le tout occasionne à l'intersection de l'avenue Champlain et de la rue Saint-Joseph Est ;

CONSIDÉRANT QUE les usagers provenant de l'avenue Champlain (tronçon sud) et qui désirent prendre la Route 112 direction Sherbrooke se voient dans l'obligation d'attendre le feu de circulation de deux à trois reprises avant de pouvoir tourner ou encore prendre une chance et de devoir couper la circulation en sens inverse;

CONSIDÉRANT les différentes infrastructures qui se retrouvent dans le secteur et qui ajoutent à la problématique à savoir, la marina municipale, l'auberge, la pharmacie, les restaurants, le CLSC, l'église Sainte-Luce, la résidence René-Lavoie (CISSS de Chaudière-Appalaches) et la résidence Saint-Rosaire et sa problématique de stationnement (sur l'avenue Champlain) ;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de regarder la possibilité pour le ministère des Transports d'installer une priorité de virage pour les usagers provenant de l'avenue Champlain Sud qui doivent tourner sur la Route 112 en direction de Sherbrooke ;

En conséquence, il est,

07-2020-183

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,**

Que le Conseil demande au ministère des Transports de regarder la possibilité d'installer une priorité de virage à l'intersection de l'avenue Champlain et de la rue Saint-Joseph Est afin de rendre cette intersection fluide sans avoir de grands délais d'attente pour les usagers, tout en permettant d'avoir une intersection sécuritaire.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. Octroi du mandat à la firme SNC Lavalin inc. pour la réalisation des travaux correctifs de drainage et d'entretien des équipements pour l'ancien site d'enfouissement.

CONSIDÉRANT QU'un rapport post-fermeture du site LES a été préparé et déposé en 2009 ;

CONSIDÉRANT QUE suite au mandat d'inspection de conformité réalisé à l'automne 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs travaux d'importance à réaliser afin d'obtenir le certificat de conformité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs afin d'accompagner la Ville de Disraeli dans la réalisation des travaux ;

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

07-2020-184

Que le Conseil mandate la firme SNC Lavalin inc. pour accompagner la Ville de Disraeli dans les différentes activités d'ingénierie à préparer et à réaliser afin d'obtenir la conformité du site du LES.

Qu'un montant de 22 765 \$ plus les taxes applicables, soit autorisé pour réaliser ces activités d'ingénierie.

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli l'offre de service déposé par la firme SNC Lavalin, pour les travaux correctifs de drainage du site et d'entretien des équipements (offre : No 873587-2000-0072).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. Vente d'une partie du lot numéro 5 513 917 à M. François Bergeron d'une superficie de 183.1 mètres².

CONSIDÉRANT QUE M. François Bergeron a fait une demande à la Ville afin d'acquérir une partie du lot numéro 5 513 917 pour permettre la régularisation de la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli consent à la vente d'une partie dudit lot d'une superficie de 183.1 m² pour permettre la régularisation de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli est disposée à céder la partie de terrain requise pour compléter l'aménagement du terrain pour la propriété sise au 191, rue Saint-Alphonse ;

07-2020-185

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a procédé à la fermeture d'une partie de la voie publique afin de permettre la cession de terrain ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

Que le Conseil autorise la vente d'une partie du lot numéro 5 513 917 d'une superficie de 183.1 m² tel que présenté dans la description technique de l'arpenteur, M. Tony Fournier, sous le dossier numéro 41 942 minutes : 3183.

Que le prix de vente sera de 1.10 \$ le pied carré.

Que la vente du terrain est consentie pour et moyennant la charge pour l'acheteur de payer tous les frais entourant cette vente, l'arpentage et le cadastre ainsi que l'acte de transfert et sa publicité.

Que l'acte de vente à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

Que Jacques Lessard, maire et Patrice Bissonnette, directeur général, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli le susdit acte de vente à intervenir et tous les documents relatifs pour et dans l'intérêt de la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. **Demande de M. Richard Dumont pour l'installation d'un cabanon avec empiètement sur le domaine public.**

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Dumont a fait une demande pour obtenir l'autorisation de la Ville de Disraeli pour l'installation d'une remise sur la servitude de conduite pluviale localisée en arrière lot de sa propriété ;

CONSIDÉRANT QUE cette remise sera installée de façon non permanente soit sur des blocs et non sur une dalle de béton coulée ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact pour la municipalité dû au fait que l'infrastructure demeure facilement déplaçable advenant une intervention sur cette partie de servitude

07-2020-186

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

Que le Conseil autorise M. Richard Dumont à installer sa remise sur la servitude de conduite pluviale en arrière lot de sa propriété.

Que la remise devra être installée de façon non permanente et déplaçable en tout temps advenant une obligation d'intervention sur la conduite pluviale par la Ville de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. **Demande de M. Sébastien Nolin pour l'installation d'un garage sur le lot numéro 6 160 880.**

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Nolin a fait une demande afin d'être autorisé à construire un garage sur le lot numéro 6 160 880 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Nolin désire avoir un délai de trente-six (36) mois pour permettre de construire la résidence principale sur le lot ;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation ne crée pas de préjudice au voisinage puisque l'ensemble des lots voisins appartiennent à M. Nolin ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la signature d'une entente afin de s'assurer des conditions et exigences à respecter pour les deux parties ;

07-2020-187

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,**

Que le Conseil autorise la construction du garage sur le lot numéro 6 160 880.

Que le propriétaire devra signer l'entente à intervenir avec la Ville de Disraeli afin que les exigences et conditions établies soient respectées.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. Autorisation de paiement à SNC Lavalin inc. pour les honoraires professionnels des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Champlain.

07-2020-188

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,**

Que le Conseil autorise le paiement à SNC Lavalin inc. au montant de 14 746.69 \$ taxes incluses pour les honoraires professionnels des travaux de réfection d'une partie de l'avenue Champlain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10. Mandat à CIMA + pour accompagner la Ville de Disraeli dans la préparation des travaux correctifs aux étangs aérés.

07-2020-189

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

Que le Conseil autorise le mandat d'accompagnement à CIMA + au montant de 21 500 \$ plus les taxes dans la préparation des travaux correctifs aux étangs aérés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11. Octroi du contrat pour les travaux de réfection d'une partie de l'avenue Champlain.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour la réalisation des travaux de réfection de l'avenue Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre à savoir :

- Les Constructions de l'Amiante inc. 548 149.06 \$ taxes incluses
- Excavation Bolduc inc. 624 692.74 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'étude et l'analyse des soumissions par la firme d'ingénieurs SNC Lavalin inc. ainsi que leur recommandation pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

En conséquence, il est,

04-2020-190

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
et résolu,**

QUE le conseil octroie le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de l'avenue Champlain à Les Constructions de l'Amiante inc. au montant de 548 149.06 \$ taxes incluses au plus bas soumissionnaire conforme.

12. Fermeture de la séance.

04-2020-191

**Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

De clore cette séance spéciale à 8h30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. gén. / Sec.-trés.
